

« Le travail de mémoire comme déconstruction de toutes les formes de déni »

Entretien avec **Richard JEANNIN**
Directeur régional du FASILD – Rhône-Alpes

E. I. : L'action mémorielle « Traces » a mobilisé largement, sur la région Rhône-Alpes, réseaux associatifs, institutions, autorités publiques et personnes ressources autour des mémoires et de l'histoire de l'immigration. Ce fut l'aboutissement mutualisant au niveau régional des dynamiques associatives de travail de mémoire qui datent depuis un certain nombre d'années déjà. Le FASILD a soutenu de manière importante cette action. Qu'est-ce qui caractérise cette action à vos yeux et qu'a décidé de l'engagement du FASILD ?

R. J. : Je pense d'abord qu'il ne faut pas être trop modeste. On peut parler de Traces en situant cette action au niveau national et non seulement régional. Je pense qu'en France, aujourd'hui, peu d'actions de cette ampleur et de ce niveau ont été conduites. J'ai eu l'occasion de le vérifier

non seulement à travers ce qui remonte par le biais des différentes régions mais également à travers les différents retours extrêmement positifs et les différents échos de Traces. Sans rentrer dans les détails de ces retours, ils disent le sens de cette action et, du coup, le sens du soutien du FASILD et montrent bien la portée d'un tel travail au niveau national. Les questions soulevées par Traces sont non seulement à la pointe des problématiques autour des mémoires mais traduisent aussi, et cela est très important pour les acteurs de la région Rhône-Alpes, des compétences, des dynamiques et des ressources régionales extrêmement denses. De tels programmes peuvent être lus dans une perspective nationale voire internationale. Le soutien du FASILD illustre ainsi une logique stratégique qui ne vise pas seulement à participer à une politique de reconnaissan-

sance des mémoires mais, au-delà, d'arriver à doter le pays d'une ossature d'intervention sur des questions d'actualité, qui ont certes leur versant intellectuel mais qui touchent et travaillent le quotidien des populations. Ceci dit et pour revenir à votre question, il est vrai que les actions sur la mémoire dans la région Rhône-Alpes existent depuis un moment. Je dirais qu'avec cette version régionale de Traces, nous sommes peut-être passés du champ de l'expérimentation à celui de l'excellence mais toujours en lien avec le terrain.

E. I. : Ce lien avec le terrain semble être un des facteurs importants à vos yeux.

R. J. : Absolument. Le rapport à la population est une dimension extrêmement importante dans le processus d'élaboration et les conditions de réalisation de Traces. Parce que si l'histoire de

l'immigration est affaire d'historiens, la mémoire est faite par les personnes. Une action comme Traces prend tout son sens quand elle est populaire, quand elle renvoie au vécu quotidien des personnes, ce qui fut le cas avec Traces. C'est une dimension importante si on veut faire remonter justement des traces et des mémoires. C'est le biais par lequel une action comme celle-là ou d'autres a un impact sur la réalité. C'est une dynamique complexe que de construire avec. C'est ce qui fait qu'il y a à la fois de la matière et un travail sur cette matière. En l'espèce, un travail de mémoire vivant, et non pas la production d'un bel objet culturel qui vit pour lui-même, ou seulement pour quelques uns.

E. I. : Qu'est-ce qui fait à votre avis que ce travail de mémoire semble si important aujourd'hui alors que l'immigration est finalement une « tradition » en France comme le rappelle G. Noiriel ? Est-ce l'intérêt de l'Histoire (de la discipline) et des institutions qui ont été tardifs sur ces questions ou est-ce dû à des changements dans le contexte qui rendent ces questions si centrales dans la société d'aujourd'hui ?

R.J. : Est-ce qu'il y a un retard objectif sur la question mémorielle ? Cela, c'est aux

chercheurs et aux historiens de nous le dire. Il est vrai que l'on peut s'interroger sur l'émergence polysémique des questions mémoriales. La médiatisation, voire la surmédiatisation, des questions liées à la mémoire coloniale par exemple, donne effectivement le sentiment que nous serions en retard sur ces questions. Par contre, manifestement et d'après un certain nombre de travaux de chercheurs (je pense aux travaux de P. Blanchard, de N. Bancel...), on voit bien que notre République a construit institutionnellement une forme de déni de certaines dimensions de son histoire sous couvert d'un universalisme abstrait. Agissant en cela finalement comme d'autres puissances ou empires coloniaux de l'époque. Je pense que cette question du déni historique peut être éclairée par les historiens pour peu qu'ils sortent du déni eux-mêmes. Mais on ne peut pas confondre ce travail historique nécessaire avec la construction médiatique et politique actuelle de ces questions. Donc, est-ce qu'il y a eu retard ou pas, je n'en suis pas juge. Par contre, ce que je vois, c'est qu'il existe une réelle construction sociale du déni politique et institutionnel.

E. I. : Alors puisque le FASILD est un établissement

public qui a mis au cœur de son action ces dernières années la question de la discrimination. Est-ce qu'il y a à votre avis un lien à faire et de quelle nature, entre ce que vous venez d'appeler un déni historique et cette question de la discrimination, eu égard en tout cas aux populations qui se trouvent et qui se dissent objets aussi bien de l'un que de l'autre ?

R.J. : Il y a un lien générique. Le travail de lutte contre les discriminations s'accompagne ou doit s'accompagner en amont d'un travail de déconstruction. Et notamment de toute forme de déni, social, historique, psychologique, etc. Et les travaux des historiens comme le travail de mémoire et le travail sur les mémoires participent finalement de ce travail de déconstruction des formes du déni. Déconstruction des représentations négatives sur les populations et déconstruction des actes discriminants au quotidien. Ce travail est parfois alourdi par des mouvements de reconstruction du déni et de la discrimination, une sorte de négationnisme sociologique. Des mouvements de réinvention de l'histoire qui sont très complexes. C'est pour cela qu'il importe et il est largement temps d'avoir des bases rigoureuses qui nous aident à évincer ces représentations négatives tou-

jours portées sur certaines catégories de la population.

E.I. : Nous avons abordé les questions mémorielles comme émergences à partir de l'histoire de la France et de son lien à l'immigration. Qu'en est-il de cette autre dimension qu'est l'Europe, notamment pour une institution comme le FASILD ? Est-ce que le fait que la France fasse désormais partie d'une entité plus large intervient-il dans ces émergences ?

R. J. : Il y a effectivement un double mouvement, interne et externe. Pour ce qui concerne le mouvement « externe » (le mot n'est peut-être pas adéquat puisque la France fait partie de l'Europe), je pense qu'objectivement, la France bouge sur ces questions-là sous l'impulsion de l'Europe. Heureusement, il y a maintenant d'autres regards et une pression par le biais des lois européennes. On le voit par exemple à travers l'évolution des droits des femmes. Dans le contexte de l'Europe, la question de la lutte contre les discriminations s'impose à l'intérêt général, au-delà des principes républicains abstraits dont on voit les limites au quotidien. Cette pression européenne est effectivement utile et objective. Quand les lois européennes viennent interroger les pratiques quotidiennes d'un certain nombre d'institu-

tions, c'est quand même intéressant et le cadre du droit que nous sommes tenus d'appliquer nous permet ainsi d'avoir un bon référentiel qui permet d'agir concrètement. Et puis, il y a la pression interne. Aujourd'hui, quoi qu'en pensent certains, nous avons une population de citoyens qui a évolué. Et dont une partie très significative, qu'il ne suffit pas de nommer « minorités visibles » ou « issue de l'immigration » -ces termes sont inappropriés- constitue des générations citoyennes montantes dont certains membres sont très engagés. Et ce fait n'est pas à comprendre seulement comme ponctuel mais s'inscrivant probablement dans une logique politique. Ce sont des générations montantes qui ont des choses à faire valoir, d'autant plus que certains parmi ces générations ont été discriminés. Il est donc tout à fait légitime que ces générations souhaitent s'organiser pour faire valoir les droits à l'égalité de traitements, qui ne sont d'ailleurs pas seulement les leurs. L'Europe produit du Droit qui s'impose à nous. En troisième lieu, il existe un mouvement plus mondial dont on situe mal aujourd'hui l'impact sur le quotidien social, ce sont les mouvements internationaux des populations. Sans être spécialiste de la question, il me semble qu'un certain

nombre de populations immigrées inscrivent depuis quelques années leurs trajectoires dans une logique internationale. Les problématiques mêmes des immigrations se situent aujourd'hui dans cette logique internationale des échanges économiques et politiques. Limiter aujourd'hui la lecture des questions d'immigration à une simple problématique d'admission, voire les stigmatiser en les restreignant au traitement social, me semble être une lecture complètement erronée car faisant l'économie des apports positifs des immigrations.

E.I. : Creusons justement un peu plus cette lecture. Qu'est-ce qu'elle amène dans la définition ou dans l'acception par exemple de la notion d'intégration qui reste l'une des missions du FASILD ? Comment penser les articulations entre ces différentes dimensions ?

R. J. : La notion d'intégration –et je comprends bien qu'elle soit une notion insupportable pour des populations qui sont intégrées bien qu'elles soient cibles de la mission du FASILD- je ne la renvoie pas à l'équation Intégration = Immigration. Je pense qu'au FASILD, etc c'est lisible dans son action, on fait attention à ces nuances. Quand on parle d'intégration en général, c'est au sens so-

ciologique. Pour moi, cela renvoie à l'acception durkeimienne du terme. Quelles que soient nos origines réelles ou supposées, nous avons vocation à nous intégrer dans la société et même à faire le choix de ne pas s'intégrer dans le sens de ne pas s'assimiler. Ce droit s'applique à tous. C'est la notion de la liberté, il y a un certain nombre de lieux, d'espaces de la société ou de modes de vie dans lesquels on ne souhaite pas s'intégrer. On ne s'intègre pas dans tout et n'importe quoi. Ce qui fait société ce n'est pas la somme des parties, c'est notre capacité à se doter d'une communauté de destin. Donc, l'intégration, s'applique à tous. Et quand on parle de l'intégration des immigrés, surtout dans le contexte actuel où sévit la discrimination, cela renvoie aussi à la capacité de la société à intégrer et entre-autres à ne pas discriminer.

E.I. : Si on renoue avec le fil de la mémoire, cela voudrait dire qu'il est temps d'inverser d'une certaine façon le sens de la vapeur : sortir de l'injonction classique plutôt assimilatrice et intégrer socialement la diversité mémorielle.

R. J. : Pour le dire en une image, je vois cette question comme un courant alternatif et non pas continu dans un seul sens. L'intégration est



un phénomène d'interrelation. C'est l'« inter » qui est le mode de faire et d'agir sur le plan concret autant social qu'interindividuel. Et là, la question de la mémoire, qu'il ne faut pas confondre avec la question de l'histoire, a pour nous un grand intérêt. L'action Traces et d'autres du même genre n'ont pas pour seul intérêt de faire émerger des mémoires mais de faire croiser ces mémoires au même moment. C'est mettre en synchronie les mémoires, contrairement à l'histoire qui travaille plutôt dans la diachronie. C'est donner à voir au même moment une multiplicité des mémoires. Les gens sont là et font mémoire, ils construisent de ce fait un vivre ensemble contemporain sur un territoire. C'est cela aussi l'intérêt. On pourrait imaginer par exemple que chaque année, Traces mette en exergue la mémoire d'une communauté donnée, mais cela n'aurait aucun sens. Ce croisement ou cette synchronisation permet une lecture

diversifiée qui a son importance. Cela permet de faire ressortir à la fois les histoires et trajectoires différentes et les dimensions des vécus qui sont également à rapprocher, pour au final comprendre ce qui fait Société.

E.I. : Si l'intérêt d'un travail de mémoire comme Traces est de faire contemporanéité, c'est-à-dire en somme de créer du vivre ensemble, quelles sont à votre avis, vu l'investissement entre autres que cela demande, les conditions de son inscription dans la durée ?

R. J. : Si on laisse de côté les questions techniques et organisationnelles car ce n'est pas dans ce cadre que l'on peut mieux les aborder, je dirais qu'il faut à la fois avoir des acteurs compétents, techniquement et intellectuellement, qui soient présents sur le terrain, et qui le mobilise. Parce que l'un des enjeux concret est d'arriver à faire valoir et à mobiliser un maximum d'opérations dès lors qu'elles peuvent s'adoindre. C'est ce qui permet de tirer ce processus de convergence vers le haut et de créer une dynamique territoriale de partenariat. Cela suppose aussi, comme le FASILD a l'habitude de le préconiser, qu'il y ait une implication significative des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et de l'Etat pour

accompagner ce processus. Ce travail participe du développement local. Ce n'est ni quelque chose d'anecdotique ni un travail d'érudits. Je pense que c'est un travail qui porte sur la façon dont les populations se sentent vivre dans tel ou tel endroit et sur le sens de vivre dans tel endroit plutôt que dans tel autre. C'est important du point de vue de la dynamique du développement local et du développement social. Donc, l'une des conditions c'est d'être pertinent à la fois sur le fond et sur le territoire. C'est complexe bien entendu et il n'y a pas beaucoup d'opérateurs qui soient en mesure et qui ont les moyens de produire efficacement dans le sens de cette double pertinence. L'autre condition, c'est la vigilance à avoir à ne pas faire du système institutionnel un filtre de la mémoire. Ce qui pose la question délicate de la validité des projets et des mémoires. Je pense que le grand danger ici, comme pour la question de la discrimination, serait que le processus filtré soit co-producteur du déni. Or, aujourd'hui, par effet médiatique, politique, etc. on est bien dans un contexte de concurrences de mémoires. Je pense qu'il faut se garder dans ces conditions de confondre par exemple mémoire et commémoration. Le processus du deuil que nécessite certains événements encryptés si l'on

peut dire dans certaines mémoires n'est pas analogue à la nécessité de la mise en relation des gens et des cultures. D'autant plus que le processus commémoratif est un processus politique qui ne se réduit pas à celui de la mise en relation. Je pense que là, dans la conduite des projets, il faut garder à la fois une capacité de choix libre et une capacité de faire débat, de clarification, etc.

E. I. : Dans cette double nécessité que vous pointez : nécessité de travail de mémoire et de synchronisation comme faisant partie aujourd'hui de la dynamique du développement local et donc des gouvernances locales et nécessité de vigilance par rapport aux dénis et aux dérives éventuels, comment vous situez le rôle de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration dont le concept originel et original, il faut le rappeler, est d'être à la fois un lieu localisé et un réseau de travail sur l'histoire et les mémoires d'immigration ?

R.J. : Je pense que si la CNHI peut être garant de quelque chose à ce niveau c'est du dialogue, plus que de la vérité que certains recherchent comme si la vérité pouvait s'écrire avec un grand V. La CNHI s'inscrit plutôt dans une logique de réseau. Je crois que la grande intelligence des

volontés qui ont élaboré la CNHI et de son président, c'est justement d'offrir cette capacité contributive à la société civile. Non pas de manière compassionnelle ou condescendante mais de manière rigoureuse. Cela illustre aussi la démarche du FASILD qui a été parmi les artisans de ce travail. Mais il y a un autre point fondamental, qui est peut-être d'ordre philosophique et qui me semble intéressant. C'est de permettre aux contributeurs scientifiques, par le biais de la CNHI, de travailler sur les conditions de la production des connaissances historiques sur ces sujets là. Je n'ai pas l'impression que les historiens, comme les sociologues ou les psychologues, etc. se soient exposés suffisamment à la critique des conditions de production des savoirs sur les questions de l'immigration. Il me paraîtrait souhaitable que cette cité nationale de l'histoire de l'immigration puisse peut-être englober cette tâche. Cette question n'est pas que le propre des chercheurs. Cela concerne par exemple les débats que l'on a actuellement sur les manuels scolaires. On voit bien que les conditions de production de ces manuels conditionnent les représentations que l'on peut avoir de ces questions. Donc, je pense qu'il serait tout à fait honnête que les disciplines concer-

nées puissent avoir les moyens de remettre sur la table objectivement les conditions de production des connaissances sur ces questions. Autrement, on risque de voir l'action de la CNHI confinée dans les murs de la Porte Dorée.

À ce niveau-là, l'histoire et la mémoire vivante de l'immigration ne reposent pas que sur un mouvement d'émergence. Un dernier élément qui me semble important là-dessus, c'est la notion même de mémoire. Là, je m'interroge sur le risque de folklorisation de ce terme dès lors qu'il passe dans la sphère publique. Autant il est important que la mémoire vivante le soit effectivement, c'est-à-dire soit celle des gens, une mémoire populaire diraient certains, autant il faut faire attention à la tendance à magnifier les mémoires. A magnifier les mémoires, ne donne t-on pas à voir quelque chose d'autre que les mémoires vivantes ? N'existe t-il pas un risque de falsification à fétichiser les mémoires justement, en leur donnant un côté magique ? On fait même accroire que cela va révéler des repères identitaires aux gens, alors que l'identité ce sont probablement eux qui se la donnent. Bref, il faut rester vigilant sur les risques de détournement des questions mémoriales.

E.I. : Une dernière question : le FASILD n'a pas été qu'un financeur du projet *Traces sur la région*. Il a joué également un rôle d'incitateur et notamment auprès des collectivités territoriales. Ma question concerne l'avenir de ce type de projets quant à l'agence qui va remplacer le FASILD prochainement. Devra-t-elle jouer le même rôle ?

R. J. : Dans la loi qui a été votée au parlement concernant les missions de la future agence, la question de l'intégration et de la lutte contre les discriminations a bien été mise en avant. Donc, sur le plan légal et compte tenu des déclarations volontaristes sur la cohésion sociale et l'égalité des chances qui ont été faites, il n'y a pas de raison de penser que cette mission-là ou ce rôle-là disparaîtraient. Ceci dit, il faut rester évidemment vigilant parce que ces questions-là ne sont pas que des mots. La discrimination résulte d'actes illégaux et entraîne une souffrance extrême. Les associations qui travaillent sur ces réalités doivent donc rester vigilantes, interpeller le législateur, faire un travail de citoyens dans le cadre de la loi. Maintenant, quelle sera la capacité de l'agence à soutenir des projets comme *Traces* ? Je pense que cela se situe dans le cadre d'un partenariat dans lequel les associations sont

des acteurs très mobilisés et qui ont des choses à nous apprendre. La loi prévoit que les Préfets soient les délégués territoriaux de l'agence, donc les associations auront un interlocuteur supplémentaire vers qui se tourner pour faire valoir, selon la loi, l'intérêt de leurs projets.

■
*Propos recueillis par
Abdellatif CHAOUI*